

privée. Par entreprise privée, je veux dire, comme je l'indique dans mon mémoire, que l'élément profit est une norme appropriée, tout bien considéré; nous devons tenir compte du dollar et songer au rendement que nous donnent nos placements, tout autant que quiconque. C'est ce que j'essaie de faire.

M. FISHER: Nous revenons encore au fait que, ces dernières années, vous ne réalisez pas de bénéfice.

M. GORDON: Permettez-moi de vous donner une explication. Je me rappelle une occasion où, dans le nord de l'Ontario, nous délibérions pour trouver comment nous pourrions établir un train-marchandises rapide. Nous croyions avoir atteint le moment propice dans la technologie, en matière d'utilisation des locomotives diesel, de signalisation, de voies et de toutes les choses pour lesquelles nous avions dépensé de l'argent pendant des années, et nos hauts fonctionnaires ont finalement conclu que nous pouvions immobiliser des capitaux, relativement à ce train, de façon à soutenir la concurrence. Nous avons donc étudié comment nous pourrions l'accomplir. Nous croyions que la meilleure façon était de voir si nous pouvions prendre l'avantage sur nos concurrents en montrant que nous avions un service plus rapide que quiconque et nous avons calculé qu'avec une gestion soigneuse, nous pouvions peut-être abréger le temps de 24 heures. Nous avons mis au point ce que nous appelons, «le train-marchandises accéléré». Or, qu'est-il arrivé? Nous avons voulu expliquer à nos équipes d'exploitation ce qui se passait, parce que nous devions modifier l'horaire, nous devions accélérer nos trains et nos équipes devaient s'adapter à la chose. Nous nous sommes entretenus avec notre personnel. Tout cela s'est passé dans le nord de l'Ontario. Tandis que nous discutons à l'échelon supérieur, c'est-à-dire à l'échelon du président général, à Toronto, avec notre personnel, un certain monsieur encouragea les travailleurs à faire une grève perlée. Il a pris la parole à la Chambre des communes et il a fanfaronné à ce sujet, avec le résultat que nous avons perdu notre avantage. Le Pacifique-Canadien a eu la finesse de voir ce que nous allions faire; au lieu que pouvoir donner plus d'emplois et obtenir plus de transport, nous avons échoué. C'est là une des raisons pour lesquelles nous avons des difficultés, monsieur Fisher.

M. FISHER: J'aimerais vous signaler que l'an dernier, devant le Comité, vous aviez promis que s'il devait y avoir une désorganisation ou un changement qui toucherait principalement les agglomérations dépendant des chemins de fer, les agglomérations et les employés en seraient avisés.

M. GORDON: C'est exactement ce que nous étions en train de faire.

M. FISHER: Vous donnez un avis de combien de temps?

M. GORDON: En pratique, le préavis est dicté par les circonstances. Les délibérations continuaient toujours et, en pratique, l'avis, comme je vous l'ai dit l'an dernier, est celui qu'exigent nos conventions avec les employés. Dans nos conventions avec eux, nous avons élaboré une méthode qui exige clairement qu'un avis soit donné relativement à tout changement. Les divers changements sont complexes; ils varient de métier en métier, de circonstance en circonstance. L'expérience nous a montré que ce n'est qu'après avoir donné l'avis que nous pouvons présumer que les travailleurs organisés le reconnaissent comme valable. C'est ainsi qu'il doit en être. Telle est la convention. Mais lorsque nous commençons d'avance à délibérer avec les employés et que quelqu'un s'immisce dans l'affaire, il y a toujours des difficultés, comme je vous l'ai dit l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous discutons le sujet des relations avec le personnel et les employés.

M. FISHER: Je le sais, mais M. Gordon a amené le sujet.

M. GORDON: Je vous demande pardon, j'ai répondu à votre question.

M. FISHER: Mais vous avez cité un cas particulier au sujet des employés. En ce qui concerne la vantardise à la Chambre des communes, monsieur le